



PREFET  
DE LA LOIRE

## LUTTE CONTRE LE COVID 19

### LISTE DES PERSONNELS DONT LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE ACCUEILLIS A L'ÉCOLE OU EN ACCUEILS COLLECTIFS (CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS...)

DOMAINE PROFESSIONNEL	SERVICES CONCERNÉS	METIERS CONCERNÉS	ATTESTATION
Établissements de santé public	* Hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé	Tout type	Carte professionnelle de santé ou fiche de paie de l'employeur
Établissements médico-sociaux pour personne âgées et personnes handicapées	* Maison de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD * Établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts. * Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus	Tout type	Carte professionnelle de santé ou fiche de paie de l'employeur
Professionnels de santé et médico-sociaux de ville		Médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...	Carte professionnelle de santé ou fiche de paie de l'employeur
les personnels chargés de la gestion de l'épidémie	* Personnels des agences régionales de santé (ARS) * Personnels des préfetures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise ;	Tout type	* Attestation de l'ARS * Attestation de l'autorité préfectorale
Les personnels de sécurité	*Gendarmerie, * police nationale, et police municipale * sapeurs-pompiers professionnels, *	Tout type	* Attestation de l'autorité préfectorale
les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance (ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.	* services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux, * Pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS) * services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.	Travailleurs sociaux (assistants sociaux, les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs), techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.	* Fiche de paie de l'employeur
Personnels de l'administration pénitentiaire	* Maisons d'arrêt * Centres pénitentiaires	Tout type	* Attestation de l'autorité préfectorale

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades